

Modalités du service Partout chez vous

Si vous avez choisi le tarif quotidien de **Partout chez vous**_{MC} comme tarif d'itinérance à l'utilisation par défaut et que vous êtes en itinérance dans une destination où ce tarif est offert, les modalités suivantes s'appliqueront :

1. Le tarif quotidien est facturé par ligne et vous donne accès aux minutes, aux messages texte et aux données compris dans votre forfait sans-fil mensuel de Rogers pendant 24 heures. Le bloc de 24 heures commence à la première utilisation (par exemple, le premier appel, le premier message texte ou le premier octet de données) en itinérance à l'endroit en question. Toute utilisation excédentaire après la période initiale de 24 heures déclenchera automatiquement un autre tarif quotidien.
2. L'option de frais quotidiens de 8 \$ (plus taxes) est actuellement offerte lorsque vous vous trouvez en itinérance aux États-Unis (y compris en Alaska, à Hawaii, à Porto Rico et aux îles Vierges des États-Unis) et l'option de frais quotidiens de 12 \$ (plus taxes) est actuellement offerte lorsque vous vous trouvez en itinérance à d'autres endroits admissibles. Si un tarif quotidien est offert dans une autre destination, vous serez avisé du tarif en vigueur par texto lorsque vous voyagerez vers cette destination. Consultez rogers.com/partoutchezvous pour connaître la liste complète des destinations admissibles.
3. Tous les appels et les messages texte acheminés vers un numéro canadien ou vers un numéro dans le pays où vous êtes en itinérance seront déduits de votre forfait sans-fil mensuel. Les appels effectués et les messages texte envoyés ailleurs ne sont pas compris (sauf si votre forfait sans-fil mensuel de Rogers comprend les messages texte internationaux) et sont facturés aux tarifs applicables (soit nos tarifs à l'utilisation habituels ou les tarifs applicables aux termes de toute option de service à laquelle vous êtes abonné). Des frais de temps d'antenne s'appliquent selon les modalités de votre forfait sans-fil mensuel de Rogers.
4. Quand vous êtes en itinérance, les appels au numéro de votre liste MON TOP 5 ou MON TOP 10 seront traités comme des appels locaux. Cela signifie que les appels à ces numéros compteront dans le calcul du nombre de minutes incluses avec votre forfait sans-fil mensuel.
5. Toute utilisation qui dépasse les montants alloués dans votre forfait sans-fil mensuel sera facturée au tarif d'utilisation excédentaire de votre forfait.
6. Si vous êtes abonné à une option d'itinérance pour laquelle vous payez des frais de service mensuels, vous devrez quand même payer ces frais mensuels, sauf si l'option a été retirée de votre compte.
7. Le tarif quotidien de Partout chez vous est facturé à l'utilisation et peut être modifié en tout temps sans préavis.
8. Sous réserve des Modalités de service et de la Politique d'utilisation acceptable de Rogers que vous avez acceptées précédemment.